

18 juil 2013 -12:20

Appartient à [Conseil des ministres du 19 juillet 2013](#)

Insertion d'un livre XI sur la propriété intellectuelle dans le Code de droit économique

Sur proposition du ministre de l'Economie Johan Vande Lanotte, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi qui vise à insérer un livre XI relatif à la propriété intellectuelle dans le Code de droit économique.

Le livre XI codifie les législations relatives aux brevets d'invention, aux certificats complémentaires de protection, aux obtentions végétales, au droit d'auteur, aux droits voisins et aux topographies de produits semi-conducteurs. Le droit des marques et des dessins ou modèles est réglementé par la Convention Benelux en matière de propriété intellectuelle et ne sont donc pas reprises dans le Code, sauf pour certaines dispositions relatives aux procédures civiles et aux sanctions pénales.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Avant-projet de loi portant insertion d'un Livre XI, "Propriété intellectuelle" dans le Code de droit économique, et portant insertion des dispositions spécifiques au Livre XI dans les Livre I, XV et XVII du même Code

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Johan Vande Lanotte, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie, des Consommateurs et de la Mer du Nord
Avenue des Arts 7
1210 Bruxelles
Belgique
+32 2 220 20 11
[http:// www.economie.fgov.be](http://www.economie.fgov.be)